

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 11/2022

Séance du 09 avril 2022

OBJET : Attribution de subventions.

Afférents au Conseil : **10**

Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : **04/04/2022**

Date d'affichage : **04/04/2022**

Ayant délibéré : **7** **Votés Pour : 7**

Votés Contre : 0 **Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt et deux, le neuf avril à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 « relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire » avait prolongé les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes des collectivités jusqu'au 30 septembre 2021, le régime de droit commun recommençant à s'appliquer dès le lendemain.

Face au risque sanitaire, le gouvernement a rétabli ces règles dérogatoires à l'occasion de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses propositions de vigilance sanitaire (article 10). La promulgation de cette loi est intervenue le 10 novembre 2021.

Les organes délibérants des EPCI et des syndicats peuvent ainsi à nouveau se réunir selon des mesures adaptées au respect des règles sanitaires à compter de cette date et jusqu'au 31 juillet 2022.

Ainsi, les mesures suivantes sont à nouveau en vigueur :

- Possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu.
- Fixation du quorum au tiers des membres présents.
- Possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. MARTINO Enzo
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. BASTIANELLI Francis	
M. BRANDIZI Pierre	
M. CASALTA Jean-Philippe	

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les demandes de subventions formulées par divers organismes et associations parvenues en Mairie depuis le 01 janvier 2022 :

- L'ASSOCIATION SANT'AUSTINU sollicite une aide financière pour l'organisation de festivités à l'occasion de la fête patronale (accueil des confréries, repas).
- L'ASSOCIATION I GHJATTI LIVISANI sollicite une aide financière afin de réaliser les actions suivantes : stérilisation de chats.
- L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE COZZANO sollicite une aide financière afin de subvenir aux besoins tels que : achat de logistique, (repas journaliers pris au Centre de Secours qui sont à la charge des pompiers), achat vestimentaire et achat de matériel.
- L'ASSOCIATION L'ATTRAPE RÊVES sollicite une aide financière afin d'organiser des manifestations sportives et sociales autour de la mise en valeur du patrimoine dans les villages, mais également des interventions dans différents milieux afin de promouvoir les valeurs du sport.
- L'ASSOCIATION INSEME sollicite une aide financière afin de développer son activité (aide aux personnes qui vivent en Corse et qui doivent se rendre sur le Continent pour raison médicale).
- L'ASSOCIATION LA MAISON DU SACRE CŒUR sollicite une aide financière afin de développer son activité (hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie).
- LE COMITE DE LA CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER sollicite une aide qui permettrait au Comité de mener différentes actions (aide à la recherche, aide aux malades, aide à la prévention et au dépistage).
- JOURNAL U TARAVU sollicite une aide financière afin de faire face à la crise sanitaire qui a freiné les actions du journal.

Monsieur BRUNETTI Alain, secrétaire de l'Association I GHJATTI LIVISANI, par ailleurs adjoint au Maire, n'a pas participé aux débats.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux organismes et associations les subventions suivantes pour un montant total de 1 950 euros :

- L'ASSOCIATION SANT'AUSTINU : **400 euros.**
- L'ASSOCIATION I GHJATTI LIVISANI : **400 euros.**
- L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE COZZANO : **150 euros.**
- L'ASSOCIATION L'ATTRAPE REVES : **300 euros.**
- L'ASSOCIATION INSEME : **200 euros.**
- L'ASSOCIATION LA MAISON DU SACRE CŒUR : **200 euros.**
- LE COMITE DE LA CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER : **200 euros.**
- JOURNAL U TARAVU : **100 euros.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 09/04/2022

Le Maire
Jean-Luc MILLO

